



Question écrite n° 38-65774

Ministère interrogé : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
Jeudi 12 novembre 2009

M. Jean-Michel VILLAUMÉ souhaite attirer l'attention de Mme la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les difficultés rencontrées par certains organismes de formation privés qui proposent des contrats de professionnalisation en alternance et à qui les CIO refusent l'accès aux différents salons de formations professionnels destinés aux plus jeunes.

Le motif principal de ce refus par les organisateurs est lié au fait que les formations proposées par ces organismes sont déjà représentées par l'Éducation nationale. Or, si c'est en effet le cas, ces formations « publiques » sont proposées par le biais du contrat d'apprentissage et non en contrat de professionnalisation. Or chaque année pourtant, ces organismes réussissent à placer de nombreux jeunes sur un dispositif largement encouragé par le Ministère du Travail. Il s'étonne de ces refus successifs alors que ce système de formation permet sur la région Franche-Comté, de former et de faire rentrer dans le monde du travail plusieurs centaines de jeunes.

Jean-Michel VILLAUMÉ souhaite donc attirer l'attention de Mme la Ministre et lui demande quelles mesures elle entend adopter pour que les jeunes bénéficient lors des salons professionnels d'un maximum d'information surtout dans cette période conjoncturelle difficile, où la nécessité de formation des jeunes apparaît indispensable à leur avenir professionnel.